



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Compte Rendu du Conseil Municipal 10 Juillet 2020 à 18h30 à la salle Maurice JANETTI

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 18h30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice JANETTI, sous la présidence de Mr Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				GHIPPONI	Anne-Marie	X			GHIPPONI A.M.
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain	X			
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie	X			
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X			CHALLIER B.	BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X			HUGOU E.	JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X			RUIZ A.	ALCARAZ	Claudine	X			JOURDAN E.
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				HOURS	Cyrille	X			GRATTAPAGLIA M.
POURRIERE	Denis	X						12	06	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19 Présents (P) : 12 Absents excusés (AE) : 06 Absents (A) : 01

Monsieur PAUTE s'excuse de son absence pour raison professionnelle, il n'a pas pu faire de pouvoir.

Présence de Mme Gisèle LOMBARD.

Ouverture de la séance à 18h30 avec 12 membres du CM présents sur 19.

1 – Secrétaire de séance :

Bruno CHALLIER.

2 – Procurations :

Cyrille HOURS pour Mireille GRATTAPAGLIA
 Claudine ALCARAZ pour Éric JOURDAN
 Martine SCHILLINGER pour Arlette RUIZ
 Sandrine FANGUIAIRE pour Emmanuel HUGOU
 Jacques CHAIX pour Bruno CHALLIER
 Paul BONESSO pour Anne Marie GHIPPONI

3 – Approbation des comptes-rendus des conseils précédents :

Mr le Maire signale que les comptes-rendus du conseil des 11 juin 2020 et 29 juin 2020 n'ont pas encore été diffusés. Ce point est ajourné et reporté au prochain conseil.

Pas de vote.

4 – Élections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales :

Dans le cadre des élections sénatoriales, la commune doit communiquer la liste des Grands Électeurs à la préfecture pour 21h00 ce soir. Il nomme un secrétaire Mr CHALLIER Bruno ainsi que les 2 conseillers les plus âgés et les 2 conseillers les plus jeunes présents ce jour pour tenir le bureau de vote : à savoir Mme GUEMENE, Mr JOURDAN et Mmes LECLERC et MURE.

Vote à bulletin secret.

Résultat du vote 18 votants, 18 enveloppes.

	Liste HUGOU 14 voix	Liste GRATTAPAGLIA 4 voix
5 Titulaires	4	1
	HUGOU RUIZ CHALLIER FANGUIAIRE	GRATTAPAGLIA
3 Suppléants	3	0
	CHAIX SCHILLINGER THOUROUDE	

Les Grands Électeurs recevront une convocation à domicile. Les élections se tiendront à Toulon le Dimanche 27 Septembre 2020. Quatre postes de sénateurs pour le département du Var sont à pourvoir. Contrairement aux députés les sénateurs officient sur l'ensemble du département et non pas par circonscription.

5 – Chantier STEP choix du prestataire Etude Hydrogéologique :

Ces études complémentaires sont nécessaires pour engager les travaux des 4 STEP.

Cinq sociétés ont répondu à l'appel d'offres :

- GEOTEC
- Société du Canal de Provence
- Hydrgéotechnique
- ERG Géotechnique
- FONDASOL S.A.

Le cabinet BEEE a fait l'analyse des offres reçues, que rapport de dépouillement a été faite sur la base d'une note technique sur 40 et d'une note financière sur 60. Il détaille le tableau avec le classement. L'offre la mieux-disante est l'offre de base d'ERG, avec une note finale de 91,74/100.

Monsieur Éric JOURDAN demande à Monsieur le maire la différence entre la base et la variante de l'offre émise par la société ERG, l'écart financier étant d'environ 5 000 €. Réponse : La variante a pour but de réaliser un nombre de points d'analyse géologiques sur les parcelles afin d'affiner les résultats. Cependant, compte tenu de la faible emprise des parcelles et de la qualité géologique des sols à étudier, cette variante ne s'impose pas comme nécessaire.

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer pour retenir l'offre de base d'ERG pour une prestation d'un montant de 17 285,00 € HT soit 20 742,00 € TTC.

1-VOTE	POUR : 18	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

6 – Points divers :

- Un point sur la prestation AQUALTER. Un COPIL est prévu à Saint Julien en septembre.
- Rappel sur le fait que les manifestations de l'été sont annulées.
- Mireille GRATTAPAGLIA demande si les sociétés peuvent louer les salles communales.
Réponse : Les sociétés désireuses de louer une salle doivent faire une demande par courrier et qu'une analyse sera faite.
- Jean-Pierre SZYMANSKI demande où en est le dossier du lotissement Pardigaou ?
Réponse : Pas d'avancée particulière, une visite de terrain doit être faite. Le CD 83 a affiné les schémas de principe du dispositif.
Il signale aussi que des jeunes se mettent debout sur la table d'orientation du château d'eau du Vieux Village le soir, et demande si on ne pourrait pas sécuriser l'accès au site le soir.
Réponse : Devant l'irresponsabilité de ces personnes, il faut surtout que la commune ne soit pas ennuyée juridiquement. Une réflexion doit être menée.

La séance est levée à 20h15.



Le Maire
Emmanuel HUGOU

